



# PROTOCOLE SCOLAIRE COVID-19

Ce que les parents doivent savoir lorsqu'une personne est testée positive à la COVID-19 dans la cohorte de l'école ou de la classe de leur enfant (groupe désigné).



## Avis

Les parents seront informés par le bureau de santé publique de Toronto s'il y a un cas positif dans l'école. L'identité de la personne dont le test COVID-19 s'est révélé positif ne sera pas communiquée car il s'agit de renseignements personnels sur la santé. Il est important de se rappeler que tous les élèves ne sont pas à risque s'il y a un cas positif dans l'école. La principale préoccupation concerne les contacts étroits de la personne qui souffre de COVID-19.



## Recherche des contacts

Le bureau de santé publique de Toronto assurera un suivi auprès de la personne dont le test s'est révélé positif afin de déterminer où elle a pu contracter l'infection et qui elle a pu exposer au virus. Le bureau de santé publique de Toronto travaillera avec l'école pour savoir avec qui elles ont été en contact à l'école lorsqu'elles étaient contagieuses. Lorsqu'une personne atteinte de COVID-19 est identifiée pour la première fois, tous les élèves de la même cohorte de classe se verront probablement demander de pratiquer l'auto-isolement à la maison. Cela pourrait changer à mesure que le bureau de santé publique de Toronto obtiendra plus d'informations grâce à l'enquête.

Si la source de l'infection est extérieure à l'école et que la personne n'était pas contagieuse lorsqu'elle était à l'école, alors la cohorte de la classe n'aura pas besoin de pratiquer l'auto-isolement.



## Autosurveillance et auto-isolement

Si une personne a été contagieuse à l'école, tous les élèves identifiés par le bureau de santé publique de Toronto comme étant des contacts étroits de cette personne recevront des instructions :

- Restez chez vous et isolez-vous pendant 14 jours.
- Surveillez les symptômes de COVID-19.
- Faites-vous tester si des symptômes apparaissent ou selon les instructions du bureau de santé publique de Toronto.

À l'issue de l'enquête menée par le bureau de santé publique de Toronto, s'il est établi que les élèves ou le personnel n'ont pas eu de contact étroit avec la personne qui a reçu le COVID-19, ils seront autorisés à retourner en classe.

Les autres élèves de l'école doivent également surveiller les symptômes s'il y a un cas positif dans une école. Mais si le bureau de santé publique de Toronto ne leur a pas dit qu'ils sont un contact étroit, ils n'ont pas besoin de pratiquer l'auto-isolement.



# PROTOCOLE SCOLAIRE COVID-19

Ce que les parents doivent savoir lorsqu'une personne est testée positive à la COVID-19 dans la cohorte de l'école ou de la classe de leur enfant (groupe désigné).



## Le directeur d'école peut renvoyer les cohortes à la maison

En attendant les résultats de l'enquête du bureau de santé publique de Toronto, les directeurs d'école ont le pouvoir de renvoyer une classe, un autobus ou une cohorte (avant ou après l'école) si la personne atteinte de la COVID-19 allait à l'école pendant qu'elle était contagieuse. Une fois l'enquête achevée, le bureau de santé publique de Toronto peut permettre à certaines de ces cohortes de retourner à l'école si le risque pour les cohortes est faible.



## Retour à l'école en toute sécurité

Le bureau de santé publique de Toronto informera les élèves à qui on a demandé de s'auto-isoler lorsqu'ils pourront retourner à l'école.



## Déclarer une éclosion

Le bureau de santé publique de Toronto est chargé de déclarer une éclosion et de fournir des directives pendant une éclosion. Une éclosion est définie comme deux ou plusieurs cas de COVID-19 positifs dans une école, dans une période de 14 jours, avec au moins une infection remontant à l'environnement scolaire. Il peut s'agir du transport aller-retour entre l'école et le domicile ou de la garde avant et après l'école. Une éclosion peut être déclarée pour une classe, un niveau ou une école.



## Plus d'informations

Pour plus d'informations sur la COVID-19, visitez notre site web à l'adresse [toronto.ca/COVID19](https://toronto.ca/COVID19) ou appelez-nous au **416-338-7600**.